L'ADMISSION

Les élèves sont recrutés sur CONCOURS en fin de 5ème de collège.

Conditions d'inscription

- Être né en 2006 (ou 2005 pour l'entrée en 3ème)
- Avoir obtenu le passage en 4ème (ou en 3ème)
- Pratiquer le football dans un club civil.

Conditions d'admissibilité

Épreuves sportives: Tests athlétiques : vitesse 20 m,
Agilité : détente 5 foulées,
Vitesse – Navette 4x5 m.

Tests techniques : Jonglerie : 50 pied droit, 50 pied gauche,50 tête,
30 m de jonglerie en mouvement,
Parcours slalom
Frappes de balle.

Jeux : Observation en jeu réduit,
Observation en jeu à 8.

Analyse du dossier scolaire

- Passage en 4ème obligatoire
- Montrer de l'implication dans le travail scolaire
- A l'issue de ces épreuves, un classement par ordre de mérite est effectué, les meilleurs dossiers scolaires sont retenus en cas d'égalité sur les tests sportifs

INFORMATIONS PRATIQUES

Le collège

Collège public, le collège Jean Moulin compte 310 élèves répartis sur 12 classes, et un internat de 30 places pour garçon dont 24 réservées pour la section sportive. Le collège est labellisé Génération 2024, signe de son implication dans le développement de différentes pratiques sportives pour l'ensemble de ses élèves.

Transport

Car-navette gratuit entre la gare d'Argentan et le collège les lundi et vendredi fourni par la ville de Gacé pour les élèves de la section (nombre de places limité).

Internat

- Tarifs 2019: 1280,20 € pour l'année répartis sur les 3 trimestres
- Chambres de 5 lits : internat rénové en 2017
- Foyer: Baby-foot, télévision, hifi, abonnement France

Collège Jean Moulin
Rue de la Chapelle
61230 GACE

02 33 12 45 50
ce.0610958k@ac-caen.fr

http://moulin-gace.etab.ac-caen.fr
twitter : @ClgGace61

Section Sportive départementale Football 4ème-3ème garçons

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Tu es en classe de 5ème
et tu as de bons résultats scolaires.

Date limite de dépôt du dossier de candidature aux sélections 2019-2020 : mercredi 24 avril 2019

LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DEPARTEMENTALE AU COLLEGE JEAN MOULIN – GACE

Historique

La Section Sport-Etudes Football officiellement appelée Section Sportive Scolaire Départementale a vu défiler, depuis sa création à la rentrée scolaire 1978, 450 élèves venus de tout le département et quelquefois des départements limitrophes.
Ressentie à sa création comme un moyen de promotion sociale, la section a bien joué son rôle, nombre de joueurs ont trouvé du travail grâce à la pratique du football.
Beaucoup ont joué à un haut niveau, quelques joueurs ont eu la chance d'être sélectionnés dans diverses équipes de France, d'autres ont fait une carrière professionnelle, certains sont en phase de reconversion.

40 ans de la section sportive - 2 juin 2018

Objectifs

La section sportive FOOTBALL est une structure agréée par la F.F.F. et l'Education Nationale, permettant aux jeunes de pratiquer leur sport favori au plus haut niveau et de poursuivre leurs études dans des conditions optimales.

Pratique sportive / conditions d'entraînement

- Entraînement (6 heures par semaine : 4 séances d'une heure et demie) confié à Monsieur Antoine JUMEL, professeur d'E.P.S. du collège et titulaire du Brevet d'Etat 2ème degré (DES).
- Un entraînement « spécifique gardien »
- Un entraînement « Développement Athlétique »
- Soutien et contrôle technique du Conseiller Technique Départemental FFF
- Les heures d'entraînement sont placées dans l'emploi du temps du lundi au vendredi.
- Différents équipements sont à disposition:
  - Terrain synthétique du collège (refait à neuf en 2018)
  - Halle des Sports de Gacé
  - Terrain en herbe de Gacé
  - Ballons neufs et un équipement vestimentaire identique pour chaque joueur
- La participation aux activités de l'U.N.S.S.est obligatoire.
- Les élèves restent bien sûr attachés à leur club d'origine.

Partenariats

Pour assurer le fonctionnement d'une section sportive scolaire, il est nécessaire que plusieurs partenaires s'associent : **Éducation Nationale, Conseil Départemental de l'Orne, Jeunesse et Sports, Municipalité de Gacé, CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault, Ligue de Football de Basse Normandie et District de l'Orne de Football**.
Une convention signée entre les différents partenaires régit le fonctionnement de la section (mode de recrutement, financements

Vie scolaire

- Les jeunes sportifs sont intégrés aux classes de 4ème et de 3ème du collège.
- La première langue vivante est l'Anglais.
- Deuxième langue vivante : Espagnol ou Allemand.
- Ils sont accueillis à l'internat.
- Une navette gratuite est mise à disposition des internes par la ville de GACE assurant la liaison entre la gare d'Argentan et le collège le lundi matin et le vendredi soir (nombre de places limité).
- Tous les élèves bénéficient d'un collège entièrement rénové par le Conseil Départemental de l'Orne en 2016-2017.

Suivi médical

- Une infirmière est présente 2 jours par semaine dans l'établissement.
- Les examens de santé seront effectués par un médecin agréé par la Fédération Française de Football.

Les études

- Les élèves suivent l'enseignement général de leur classe y compris l' E.P.S. (3 heures)
- Le suivi scolaire est assuré par les professeurs de la classe, le professeur principal et M. JUMEL, responsable de la section.
- Si nécessaire, un soutien est organisé dans et hors du temps scolaire.
- Les études du soir sont encadrées par un assistant d'éducation 1h30 par jour.
- Possibilité d'accès à la seconde sportive football à AVRANCHES ou pour les meilleurs de rentrer dans un centre de formation professionnel.

Depuis 2000, 100% des élèves de la classe foot ont été admis au Brevet des Collèges avec mention pour la plupart.

DATES ET SELECTIONS

Date limite de dépôt de dossier : mercredi 24 avril 2019

1er tour : MERCREDI 15 MAI 2019 de 8 H 30 à 16H00

8h30 au COLLEGE JEAN MOULIN – GACE
16h retour au stade municipal de Gacé

2ème tour : MERCREDI 29 MAI 2019

A l'issue de la sélection, un classement sera établi. Les élèves sélectionnés recevront un courrier d'invitation pour avoir un entretien de motivation avec M. JUMEL, responsable de la section foot, et M. GUERARD, Principal du collège. Les élèves non sélectionnés seront avertis par courrier.

Après l'entretien, les élèves, définitivement admis à la section sportive, recevront le dossier d'inscription et devront le retourner accompagné d'un certificat médical attestant de leur aptitude à la pratique du football en section sportive, signé par un médecin du sport. (document obligatoire à fournir avec le dossier d'inscription).

Pour les élèves sélectionnés, les inscriptions au collège seront définitives sous réserve de la dérogation accordée par la DSDEN et après réception du dossier complet.